

CONCOURS D'IDÉES

Un nom pour notre plateforme régionale de valorisation des projets de jeunes !

Règlement du concours

Article 1 : Organisation

Le CRIJ Bretagne, dont le siège est situé 7 rue du 8ème régiment d'Artillerie, 35 000 Rennes, en lien avec les Structures Information Jeunesse de Bretagne, (ci-après dénommés « les organisateurs »), organise avec le soutien de ses partenaires, un concours d'idées « Un nom pour la plateforme régionale de valorisation des projets de jeunes » du **31 mars au 7 mai 2021**.

Initialement créée dans le Finistère (projetsjeunesenfinistere.fr), la plateforme se régionalise¹ et a besoin d'un nom !

La plateforme a pour objectifs de :

- Présenter des projets de jeunes sur de nombreux thèmes (solidarité, culture, loisirs...)
- Identifier les aides disponibles pour mener à bien ces projets (financières, méthodologiques, logistiques...)
- Accompagner au bon déroulement du projet (guide méthodologique, création de dossiers simplifiée...)
- Mettre en relation les jeunes mais aussi les professionnels et créer des passerelles entre les deux

Les modalités de participation au concours et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est réservé aux jeunes **vivant en Bretagne** âgés entre **13 et 30 ans** au moment de la participation. La participation est nominative et individuelle.

Un participant pourra présenter autant de propositions de noms qu'il le souhaite dans le cadre du concours.

Article 3 : Modalités d'inscription

Durée du concours

Ce concours se déroulera du 31 mars au 7 mai 2021. L'inscription est gratuite.

Du 31 mars au 21 avril	Lancement du concours et dépôt des propositions de noms
Du 22 au 23 avril	Réunion du jury – Sélection de 3 noms
Du 26 au 30 avril	Appel au vote sur les 3 noms sélectionnés
7 mai	Annonce officielle du nom retenu

Les noms

Les propositions pour le nom :

1 - Il peut être "institutionnel" et désigner précisément ce qu'est la plateforme.

Ex : Projets jeunes en Bretagne...

2 – Il peut être une combinaison de mots clés, un jeu de mots ou de lettres.

Ex : ProJJ...

3 - Il peut être inventé et créé de toute pièce sans lien avec la thématique "Projets" et serait davantage une marque.

Ex : Yapix, Wizee...

Les propositions de nom ne doivent pas être contraires aux lois et réglementations en vigueur et ne doivent pas comporter :

¹ La démarche collective de création de cette future plateforme régionale, s'inscrit dans le cadre du plan breton de mobilisation pour les jeunes, initié par la Région Bretagne et "visant à construire, avec les jeunes, un plan de mobilisation où tous les acteurs concernés (des collectivités, les services de l'Etat, des têtes de réseaux d'acteurs travaillant pour la jeunesse...) auront un rôle à jouer, en s'engageant.

- Des noms contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public (notamment des noms injurieux, diffamatoires ou racistes, des noms à caractère violent ou pornographique, des noms susceptibles par leur nature de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la protection des enfants et des adolescents, des messages encourageant la commission de crimes et/ou délits ou incitant à la consommation de substances interdites, de message incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence).
- Des noms portant atteinte ou étant susceptible de porter atteinte aux droits des tiers et notamment à leurs droits de propriété intellectuelle.

Participation

La participation se fait en ligne par le biais du site Internet www.projetsjeunesenfinistere.fr, rubrique : « **Les actualités** », en cliquant sur le lien du formulaire :

<https://vu.fr/concoursunnompourlaplateforme>

Les propositions de noms doivent être envoyées au plus tard le **21 avril 2021 à 23h59**.

Authenticité des informations communiquées

Le participant est seul responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées, et des modifications qui pourraient intervenir notamment en cas de déménagement, situation pour laquelle il lui sera demandé de communiquer ses nouvelles coordonnées sous peine de non-réception de son lot le cas échéant.

Les organisateurs se réservent le droit de demander les justificatifs nécessaires pour vérifier l'identité du participant.

Responsabilité des participants

Les participants sont entièrement responsables de leur proposition de nom (Cf. législation sur les droits d'auteur) et auront vérifié préalablement qu'il n'existe pas.

Concernant les mineurs, les coordonnées d'un représentant légal seront demandées dans le formulaire de participation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux éventuelles poursuites judiciaires qui pourraient avoir lieu en cas de non-respect de la législation en vigueur.

Jury et vote

A l'issue de la période de dépôt des propositions de noms, un Jury constitué par le CRIJ Bretagne et ses partenaires, sélectionnera 3 noms qui seront soumis au vote des internautes.

Le choix des 3 propositions retenues pour le vote final se fera notamment en fonction de la disponibilité du nom de domaine (url) en ".fr" et/ou ".bzh"

Le vote final se déroulera en ligne via un formulaire accessible sur

- le site www.projetsjeunesenfinistere.fr, rubrique "Les actualités".
- sur les réseaux sociaux (FB, Instagram, Twitter) : [@InfoJeuneBZH](https://www.instagram.com/InfoJeuneBZH)

A l'issue du vote, le nom ayant reçu le plus grand nombre de soutien sera adopté.

En cas d'égalité de votes entre 2 noms, le nom définitif sera désigné par le Jury.

Communication

Le déroulé et les résultats du concours seront communiqués

- sur les sites www.projetsjeunesenfinistere.fr et www.infojeunes.bzh
- sur les réseaux sociaux (FB, Instagram, Twitter) : [@InfoJeuneBZH](https://www.instagram.com/InfoJeuneBZH)

Article 4 : Droits de propriété intellectuelle et garanties

Le participant concède aux organisateurs les droits à titre gratuit et sans limite de durée pour les exploitations suivantes : l'utilisation du nom pour le site de la plateforme et autres supports numériques (réseaux sociaux...), la promotion de la plateforme (affiche, flyer, presse, radio...)

Ces utilisations ne pourront donner lieu à un versement de droits d'auteur.

Ces droits sont concédés au titre de l'ensemble des droits d'auteur et des droits voisins applicables. Le participant déclare et garantit que le nom proposé ne comporte aucun emprunt non autorisé à une autre œuvre de nature à engager la responsabilité des organisateurs.

Les organisateurs s'engagent à mentionner le nom de l'auteur dans les mentions légales du site de la plateforme régionale.

Article 5 : Dotations

Les lots, au nombre total de 3, seront attribués aux 3 noms sélectionnés par le Jury

Les lots sont d'une valeur équivalente à **1 an d'abonnement sur une plateforme de streaming** (vidéo, musique).

Les lots ne seront ni repris, ni échangés contre un autre lot ou contre des espèces.

Article 6 : Désignation du nom final et remises des lots

Le nom définitif de la plateforme sera annoncé officiellement dans la journée du **7 mai 2021**.

Les 3 gagnants seront prévenus par mail ou téléphone, envoyé à l'adresse renseignée sur le formulaire de participation. Dès lors, les lots attribués aux gagnants seront envoyés dans un délai de 30 jours à compter de la date de la journée de l'annonce officielle.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de toute avarie, vol et perte intervenus lors de la livraison.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir lors de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

Article 7 - Modification du règlement

Le règlement s'applique à tout participant qui s'inscrit au concours selon les modalités prévues par l'article 3 du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement et/ou au site Internet, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Toute modification du règlement donnera lieu à une nouvelle publication sur le site Internet www.projetsjeunesenfinistere.fr et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout participant est réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Les participants qui refusent la ou les modifications intervenues, ne sont plus admis à participer au concours.

Les organisateurs se réservent également le droit de suspendre ou d'interrompre le concours, à tout moment, sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons. En ce cas, la responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée d'aucune manière et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Article 8 : Informatique et liberté

Les données à caractère personnel recueillies sur chaque participant lors de sa participation au concours sont soumises aux dispositions du règlement général de protection des données (RGPD)

En application de cette loi, tous les participants, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant en justifiant de son identité.

Les données personnelles ne sont exploitées qu'à d'autres fins qu'à l'utilisation du concours et sont nécessaires pour permettre la prise en compte de la participation, la détermination du gagnant et la délivrance des dotations. Les données personnelles ne seront nullement diffusées auprès de sites tiers.

Ces droits peuvent être exercés en ligne, à l'adresse électronique suivante : contact@crij.bzh ou par demande écrite adressée au CRIJ Bretagne, 7 rue du 8ème régiment d'Artillerie, 35000 Rennes.

